



Votre Chien et la Municipalité

Le propriétaire ou gardien du chien doit fournir, pour l'enregistrement de ce dernier, les renseignements et documents suivants :

Nom du propriétaire : _____

- Nom du chien : _____
- Coordonnées (adresse de résidence) : _____
- La race ou le type : _____
- Le sexe : male ___ femelle ___
- La couleur : _____
- L'année de naissance : _____
- Les signes distinctifs : _____

- Le nombre d'année propriétaire du chien : _____
- La provenance du chien : _____
- Son poids : _____ kg ou _____ livres

Si le poids de votre chien est de 20 kg (44 livres) et plus, vous devez remplir et fournir aussi les documents suivants :

- La preuve que le chien est
 - Stérilisé
 - Micropucé ainsi que le numéro de la micropuce : _____
 - Vacciné contre la rageOU
 - Un avis écrit d'un médecin vétérinaire indiquant que la vaccination, la stérilisation ou le micropuçage est contre-indiqué pour le chien ;
- Toute décision à l'égard du chien ou à son égard rendue par une municipalité locale en vertu du présent règlement ou d'un règlement municipal concernant les chiens.

Veillez compléter le document pour chaque chien dont vous êtes propriétaire et résidant sur le territoire de la municipalité de Saint-Romain.

Lorsque le document est complété, veuillez le retourner à

l'adresse postale suivante :

Municipalité de Saint-Romain

290 rue Principale

Saint-Romain (Québec)

G0Y 1L0

ou adresse courriel :

municipalité@st-romain.ca

